



Rapport annuel 2019-2020

Lettre au ministre

L'honorable Peter Bethlenfalvy, Président du Conseil du Trésor, Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

En ma qualité de président du conseil d'administration, je suis heureux de vous présenter le rapport annuel de la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC).

Le rapport couvre l'exercice allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.



Connie Dejak
Président - Conseil d'administration
Société ontarienne de vente du cannabis

Table des matières

Message de la présidente	4
Message du président et chef de la direction	5
Points saillants du rendement	6
Aperçu	8
Orientation stratégique	9
Cadre d'exploitation	11
Principales activités	12
Risques pour l'organisme	15
Conseil d'administration	18
Structure organisationnelle	19
Rapport de gestion	20
Responsabilité de la direction en matière d'information financière	24
Rapport de l'auditeur indépendant	25
États financiers	27
Notes complémentaires	31

Message du président

Depuis que je me suis joint au conseil d'administration de la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC) à la fin de 2019, j'ai été témoin de l'évolution rapide d'une industrie émergente qui contribue grandement à la croissance économique dans toute la province en cette période d'incertitude mondiale sans précédent.

En préparant ce rapport, le conseil a réfléchi aux mesures que l'équipe de la direction de la Société ontarienne du cannabis (OCS) a prises au cours de l'exercice 2019-2020 pour que l'organisation poursuive son évolution et la positionner comme un catalyseur de succès commercial dans ce nouveau secteur de l'économie.

Au cours de la dernière année, le conseil d'administration a demandé à la direction de déployer ses meilleurs efforts pour développer davantage le site OCS.ca, renforcer sa stabilité opérationnelle et son rendement, intensifier l'importance accordée au consommateur, en tant que plateforme exclusive de vente au détail de cannabis en ligne de l'Ontario. De plus, avec le lancement de magasins de vente de cannabis autorisés cette année, nous avons demandé à l'organisme de se transformer en modèle de distribution de vente en gros robuste, qui aura pour mission principale de donner aux exploitants de commerces de détail l'accès en temps opportun à des produits de cannabis légal strictement réglementés provenant de producteurs autorisés de partout au Canada.

Malgré les nombreuses pressions exercées sur l'organisme au cours de l'exercice 2019-2020 pour qu'il élargisse ses activités de manière exponentielle, le conseil a établi des attentes en matière de croissance durable continue, dans le respect constant d'une affectation prudente des ressources publiques. Bien que d'importants investissements initiaux dans l'infrastructure aient été nécessaires en 2018-2019 pour soutenir l'entreprise, lesquels se sont traduits par une perte de 42 millions de dollars, le conseil d'administration a clairement établi qu'il s'attendait à ce que l'organisme réalise des bénéfices en 2019-2020 et commence à générer des revenus importants pour la province de l'Ontario. L'équipe de la direction d'OCS a relevé ce défi, et nous sommes heureux de constater que l'organisme sera en meilleure position financière à compter de 2020-2021.

Au cours de l'année à venir, nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec l'organisme pour continuer de développer ses activités et de contribuer aux efforts de rétablissement de l'économie après la COVID-19 du gouvernement de l'Ontario.



Connie Dejak
Président - Conseil d'administration
Société ontarienne de vente du cannabis

Message du président et chef de la direction

Je tiens à féliciter l'OCS pour toutes les réalisations de 2019-2020. Comme l'indique le présent rapport, l'OCS a constamment franchi les étapes avec succès et a augmenté ses ventes dans ses deux secteurs d'activité. Ce rapport témoigne de l'effort de collaboration d'un groupe d'employés talentueux qui travaillent fort pour générer de la valeur pour nos consommateurs et la population de l'Ontario.

En 2019-2020, l'OCS a effectué une transition efficace vers un marché ouvert de détaillants autorisés de cannabis en Ontario et s'est positionné pour répondre aux besoins futurs des entreprises sur un marché en pleine croissance. De plus, l'OCS et ses partenaires de l'industrie ont commencé à jeter les bases d'une stratégie dynamique visant à récupérer des parts de marché du marché illégal.

En 2019-2020, l'OCS a renforcé sa situation financière en remettant au gouvernement ontarien un revenu net de 18,6 millions de dollars, comparativement à une perte financière au cours de l'exercice précédent. Je suis convaincu que l'OCS pourra continuer d'accroître son rendement dans la province au cours des années à venir.

Je tiens à remercier le Conseil d'administration de la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC) et l'équipe de la haute direction pour leur travail acharné au cours de la dernière année. Je suis impatient de poursuivre la collaboration avec eux afin de mettre en œuvre l'orientation stratégique de l'OCS pour 2020-2021.



Thomas Haig
Président et chef de la direction (par intérim)
Société ontarienne du cannabis

Points saillants du rendement

L'exercice 2019-2020 a constitué la première année complète d'activités pour le site OCS.ca et la première année complète d'exploitation des activités de distribution en gros d'OCS.

Un premier ensemble de mesures du rendement a été élaboré pour 2019-2020 et continue d'être peaufiné et enrichi au fil du temps, tandis que l'OCS établit les données de base pour informer l'établissement des cibles afin de mesurer les progrès réalisés en vue de respecter les priorités d'entreprise. Les mesures de rendement actuelles comprennent :

- Pourcentage d'augmentation de la part de marché du cannabis au détriment du marché illicite;
- Augmentation importante du nombre de partenaires grossistes et détaillants que la Société intègre;
- Augmentation du nombre de produits offerts sur le site OCS.ca et dans les commerces autorisés;
- Amélioration de la situation financière de l'organisme en générant plus de bénéfices pour le gouvernement de l'Ontario.

Voici les faits saillants du rendement pour l'exercice 2019-2020. À l'avenir, l'OCS établira des cibles pluriannuelles plus solides dans ces domaines grâce à son processus pluriannuel de planification des activités et l'organisme en rendra compte dans chaque rapport annuel.

MARCHÉ ONTARIEN DU CANNABIS

- Ouverture du premier réseau de détaillants de cannabis autorisés, soit 53 commerces en fin d'exercice
- L'Ontario a accaparé 24,7 % du marché illégal (en hausse par rapport à 4,6 % à la fin de l'exercice 2018-2019)
- L'Ontario a devancé toutes les provinces et tous les territoires sur le plan des ventes, avec 25 % de toutes les ventes canadiennes en fin d'exercice
- Le site OCS.ca est demeuré la plus grande plateforme de cybercommerce pour la vente légale du cannabis au Canada

COMMERCIAL

- 35,1 millions de grammes de cannabis séché (ou son équivalent) ont été vendus dans les commerces de détail et sur OCS.ca
- De nouvelles catégories de produits (produits comestibles, extraits et topiques) ont été introduites sur le marché en janvier 2020
- Le catalogue de produits d'OCS est passé à 795 unités de gestion des stocks (UGS)
- Le prix moyen par gramme de fleurs séchées sur le site OCS.ca est passé de 10,80 \$ à 7,48 \$ à la fin de l'exercice
- La catégorie des fleurs séchées représentait 71 % de toutes les ventes
- Le taux moyen d'exécution des commandes des services de gros au cours de la première année d'exploitation était de 99,97 %
- Le site OCS.ca a accueilli 4,4 millions de visiteurs uniques
- Quelque 403 400 visiteurs uniques ont consulté le contenu de la section Apprendre sur le site d'OCS
- 99,9 % de la population de l'Ontario avait accès à des options de livraison standard
- 37 % de la population de l'Ontario avait accès à des options de livraison express

- Aucun rappel pour la qualité des produits n'a été émis
- Deux rappels volontaires pour l'étiquetage des produits ont été émis
- La cote de satisfaction des clients de OCS.ca est passée de 5,8 en 2018-2019 à 6,8 pour l'exercice en cours

FINANCES

- Les revenus se sont élevés à 299 millions de dollars (hausse de 235 millions de dollars par rapport à l'exercice 2018-2019)
- La composition des ventes était de 75 % pour le commerce de gros et de 25 % pour le site OCS.ca
- Le bénéfice net a totalisé 18,6 millions de dollars (comparativement à une perte de 42 millions de dollars au cours de l'exercice 2018-2019)
- La marge brute a totalisé 73,2 millions de dollars (en hausse par rapport aux 19,9 millions de dollars de l'exercice 2018-2019)

EXPLOITATION

- Les frais généraux, de vente et d'administration ont chuté en proportion des revenus pour s'établir à 18 % (en baisse par rapport à 96 % en 2018-2019)
- L'OCS a déménagé son siège social du centre-ville de Toronto à North York, à proximité d'autres organismes provinciaux

Aperçu

La Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), qui exerce ses activités sous le nom de Société ontarienne du cannabis (OCS), est le seul grossiste exclusif et détaillant en ligne pour la vente de cannabis récréatif (non médicinal) en Ontario. L'OCS a été créée à titre d'organisme gouvernemental en vertu de la Loi de 2017 sur la Société ontarienne de vente du cannabis. Cette loi autorise l'OCS à acheter, à avoir en sa possession et à vendre du cannabis récréatif et des produits connexes aux magasins de vente de cannabis autorisés par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) et par son réseau de vente au détail en ligne, OCS.ca. La Loi oblige également l'OCS à promouvoir la responsabilité sociale dans l'industrie du cannabis.

MANDAT PROVINCIAL

En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, l'OCS a pour mandat de soutenir les priorités stratégiques et les principaux objectifs financiers du gouvernement en ce qui a trait à la vente de cannabis à des fins récréatives.

Les principaux objectifs provinciaux en matière de vente légale de cannabis sont les suivants :

1. Lutte contre le marché illégal du cannabis
2. Protection des enfants et des jeunes
3. Production de rendements financiers qui profitent à la population de l'Ontario

L'OCS appuie ces objectifs au moyen des activités clés suivantes :

- Créer un solide catalogue provincial de produits et d'accessoires réglementés du cannabis qui répondent à la demande des consommateurs;
- Fournir un accès pratique et sécuritaire au cannabis dans toute la province par l'entremise de OCS.ca;
- Distribuer efficacement les produits et accessoires de cannabis aux magasins de vente au détail autorisés afin de répondre à la demande des consommateurs en magasin;
- Sensibiliser les consommateurs sur ce qu'est une consommation éclairée et responsable;
- Établir des partenariats avec l'industrie du cannabis pour renforcer la responsabilité sociale en ce qui concerne la vente au détail du cannabis.

Les ventes sur OCS.ca ont commencé avec la légalisation fédérale du cannabis le 17 octobre 2018. Les ventes aux consommateurs dans les magasins de vente au détail de cannabis autorisés de la CAJO ont commencé le 1^{er} avril 2019, soit le début de l'exercice visé par le présent rapport.

Orientation stratégique

PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES DE 2019-2020

À mesure que l'OCS acquiert de la maturité en tant qu'organisation, elle s'engage à élaborer continuellement une stratégie organisationnelle conforme à sa mission et qui tient compte des besoins des consommateurs. En mesurant régulièrement les résultats opérationnels et les extrants, l'OCS veillera à ce que ses activités se consacrent uniquement à la réalisation de sa stratégie organisationnelle.

L'exercice 2019-2020 était le troisième exercice d'OCS, la première année complète d'activités pour le site OCS.ca et la première année complète d'exploitation des activités de distribution en gros. Bien que des efforts importants aient été déployés pour renforcer la stratégie organisationnelle d'OCS pour l'exercice 2020-2021, des mesures significatives ont également été prises au cours de l'exercice 2019-2020 pour stimuler nos activités et commencer à les stabiliser conformément à trois principaux domaines d'intérêt :

1. Détourner les consommateurs du commerce illicite
2. Stimuler l'excellence du service
3. Réunir un effectif moderne, représentatif de la diversité et mobilisé

1. Détourner les consommateurs du commerce illicite

Le détournement des consommateurs du commerce illicite était la principale priorité d'OCS au cours de l'exercice 2019-2020. Les efforts visant à réaliser des progrès significatifs dans ce domaine étaient les suivants :

- Élargir le catalogue de produits de cannabis et d'accessoires réglementés de l'OCS qui passe de 517 UGS à 795 UGS afin d'accroître le choix pour les consommateurs;
- Lancer de nouveaux services de livraison le jour même ou de livraison express le jour suivant dans les régions du Grand Toronto et d'Hamilton, en vue de clore l'exercice 2019-2020, avec une couverture de 37 % de la population de l'Ontario;
- Soutenir le déploiement de points de vente au détail physiques en Ontario en intégrant 53 magasins de vente au détail de cannabis autorisés;
- Faire passer le coût moyen par gramme de fleurs de cannabis séchées de 10,80 \$ à 7,48 \$ sur OCS.ca pour mieux concurrencer le marché illégal.

Le marché ontarien a réalisé des progrès importants au cours de l'exercice 2019-2020 en récupérant 24,7 % du marché illégal. Toutefois, force est d'admettre que la récupération de parts du marché illégal demeurera la priorité absolue de l'OCS en 2020-2021, alors que le réseau de magasins de détail autorisés s'élargit avec l'attribution ouverte de licences, qui a commencé le 1^{er} avril 2020.

2. Stimuler l'excellence du service

En tant que détaillant et grossiste, l'OCS est un organisme axé sur les activités qui donne priorité aux besoins et aux préférences de ses consommateurs (OCS.ca) et de ses clients (magasins de vente au détail de cannabis autorisés de la CAJO) dans toutes ses prises de décisions. Une prestation de service aux consommateurs et aux clients est essentielle à la réalisation du mandat de l'organisme.

Pour 2019-2020 la priorité a été accordée à la stabilité et au rendement des plateformes de commerce d'OCS, et tous les efforts déployés sont allés en ce sens, afin de créer une expérience sans tension pour les consommateurs et les clients tout en déployant les ressources de la façon

la plus prudente possible sur le plan financier. Étant donné que l'OCS poursuit son évolution en tant qu'organisation et qu'elle sert désormais un plus grand éventail de consommateurs et réseau de détaillants autorisés, les améliorations qui seront apportées au rendement au cours de ses premières années d'exploitation constituent la grande priorité. Au cours de l'exercice 2019-2020, les efforts en matière d'excellence du service ont porté sur :

- le lancement d'un premier système de gestion des commandes pour accepter, exécuter et livrer les commandes de gros aux commerces de détail autorisés dans un délai de 48 à 72 heures;
- l'atteinte d'un taux d'exécution des commandes de gros de 99,97 %, dépassant la norme de 96 % de l'industrie pour les produits de consommation emballés;
- la mise en œuvre de 250 améliorations au site OCS.ca (principalement axées sur la stabilité du rendement et l'expérience de l'utilisateur).

3. Réunir un effectif moderne, représentatif de la diversité et mobilisé

Au fur et à mesure de son expansion, l'OCS continue d'adhérer à la stratégie qu'elle a mise sur pied relativement aux employés et à la culture, qui consiste à constituer un effectif inclusif, moderne et engagé, reconnaissant que le recrutement et le maintien en poste d'un effectif dynamique et diversifié sont essentiels au succès de l'organisation.

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'OCS a concentré ses efforts sur l'embauche de ressources clés provenant d'un éventail de secteurs, tant au public qu'au privé, notamment un grand nombre de personnes possédant des connaissances sur l'industrie du cannabis. Ces employés ont été recrutés grâce à un solide programme d'apprentissage et de perfectionnement qui les a aidés à s'intégrer à l'organisme et à commencer rapidement à contribuer à son plan stratégique ambitieux. De nouveaux employés ont été recrutés principalement dans les secteurs opérationnels du service à la clientèle, du soutien à la vente de gros, des finances et de la technologie de l'information.

Il s'agissait également de la première année où l'OCS appuyait les activités d'un groupe de ressources pour les employés, un groupe interne qui vise à soutenir le personnel et à renforcer la mobilisation des employés et notre culture d'inclusion.

À mesure que le marché prendra de l'expansion et que les besoins opérationnels de l'OCS augmenteront au cours des prochaines années, l'organisation continuera de mettre fortement l'accent sur la mobilisation des employés, le perfectionnement, le maintien en poste et la planification de la relève afin de soutenir l'expansion de l'organisme et la croissance des revenus. De plus, la diversité et l'inclusion demeureront une force et un domaine de fierté pour l'organisme. Les efforts déployés en 2020-2021 et au-delà viseront à accorder la priorité aux progrès continus dans la lutte contre le racisme systémique et à encourager le développement d'une industrie du cannabis légal inclusive.

Cadre d'exploitation

Comme ce fut le cas pendant les premiers mois qui ont suivi la légalisation au cours de l'exercice précédent, l'environnement opérationnel d'OCS au cours de l'exercice 2019-2020 était le reflet de l'évolution rapide de cette industrie. L'OCS s'en est bien sortie en collaborant avec sa communauté de partenaires commerciaux toujours grandissante.

INTRODUCTION DES MAGASINS DE VENTE AU DÉTAIL PHYSIQUE

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'OCS a subi un changement de cap important, avec le lancement prévu des activités des magasins de vente au détail en Ontario.

Tout au long de l'année, la CAJO a autorisé l'ouverture de 53 magasins de cannabis. Ces détaillants ont été sélectionnés dans le cadre de deux processus d'octroi de permis temporaires par loterie qui invitaient un nombre limité de détaillants à présenter une demande d'autorisation de magasin de détail. En décembre 2019, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il irait de l'avant avec son modèle d'attribution transparente des permis privilégié. La CAJO a lancé ses processus de demande au sein d'un marché libre en janvier 2020, afin de préparer le marché ontarien pour le déploiement d'un solide réseau de magasins de détail en 2020-2021.

Tout au long de l'exercice 2019-2020, l'OCS a travaillé en collaboration avec la CAJO pour intégrer de nouveaux détaillants et développer ses premières activités de vente en gros afin de répondre aux besoins de ces premiers partenaires de vente au détail. Les détaillants ont collaboré avec passion avec l'OCS pour lancer leurs magasins et ont démontré leur engagement à se concentrer sur le consommateur et à apprendre à chaque étape du processus. Dans certains cas, les détaillants se sont associés à de grands détaillants nationaux qui, forts de leur expérience en exploitation de magasins dans d'autres provinces, ont proposé un grand éventail de connaissances enrichissantes au gouvernement.

INDUSTRIE ENGAGÉE ET COLLABORATIVE

L'OCS exerce ses activités dans un secteur d'entreprises en démarrage, et en est d'ailleurs une. Parallèlement, ses partenaires commerciaux, tout comme l'OCS, doivent composer avec les mêmes nouveaux cadres fédéraux et provinciaux d'exercice complets. Ainsi, au cours de l'exercice 2019-2020, l'OCS a mis l'accent sur l'établissement de bases pour établir et maintenir des relations significatives dans cette nouvelle industrie.

En tant qu'organisme provincial, l'OCS a travaillé avec la CAJO, Santé Canada et des sociétés d'État semblables d'autres provinces et territoires. Sur le plan commercial, elle a renforcé ses relations avec les producteurs autorisés en mettant en place des forums de consultation, en coordonnant les efforts conjoints de planification organisationnelle et en lançant une première journée annuelle des professionnels de ce secteur axée sur les consommateurs.

Tout au long de l'exercice 2019-2020, le public et les médias ont continué de s'intéresser énormément à l'industrie du cannabis nouvellement établie. Tout en bâtissant et en faisant évoluer ses activités, l'OCS s'est efforcée d'améliorer la transparence et les relations avec les médias afin d'aider le public à comprendre ses activités et tous ses efforts centrés uniquement sur le consommateur. Il convient de souligner que le lancement de nouvelles catégories de produits du cannabis en janvier 2020 a été une étape importante pour l'OCS dans le renforcement de ses efforts de communication visant à assurer le déploiement harmonieux de ces produits et promouvoir l'éducation des consommateurs au sujet de la consommation responsable.

RÉPONSE À LA COVID-19

Bien que l'OCS ait ressenti les plus importantes répercussions de la COVID-19 au début de 2020-2021, à la fin de l'exercice 2019-2020, particulièrement du 13 au 31 mars, le personnel de l'OCS a dû s'adapter rapidement. Comme tant d'autres entreprises, l'OCS a immédiatement transformé son milieu de travail pour développer le travail à distance. En même temps, la demande en ligne et les commandes de gros explosaient, alors que les consommateurs cherchaient à se procurer leurs produits en cette période d'incertitude extrême. Avec le soutien d'une équipe spécialisée des technologies de l'information, l'OCS et son personnel résilient ont relevé ces défis opérationnels avec beaucoup de succès.

Principales activités

Les principaux domaines d'intérêt pour l'organisme au cours de l'exercice 2019-2020 sont décrits ci-dessous.

RÉORIENTATION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES SUR LE CONSOMMATEUR

L'un des principaux objectifs stratégiques de l'approche du gouvernement de l'Ontario à l'égard de l'industrie du cannabis est l'établissement d'un cadre de réglementation de la vente au détail qui encourage les consommateurs à passer du marché illégal au marché légal.

Pour mieux appuyer cet objectif, l'OCS a accordé la priorité à l'élaboration de sa première stratégie commerciale au cours de sa première année complète d'exploitation en 2019-2020. Cette stratégie a tiré profit des données sur le marché et des connaissances des consommateurs pour élaborer et mettre en œuvre un plan visant à attirer les consommateurs vers le marché légal et à les retenir. La stratégie commerciale de l'OCS, exécutée par son personnel qui possède une grande expertise dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies commerciales pour les grandes entreprises nord-américaines de produits de consommation emballés, est axée sur la priorisation de quatre piliers fondamentaux :

1. Promotion de la valeur du cannabis légal
2. Importance accordée aux consommateurs
3. Défense de la vente au détail
4. Leadership éclairé

S'appuyant sur ces piliers, l'OCS a mis en œuvre de nouvelles approches stratégiques pour l'établissement des prix des produits, l'établissement de la liste des produits et la croissance du catalogue, la gestion des stocks, le développement du contenu pour les consommateurs et les améliorations à apporter pour optimiser l'expérience numérique sur le site OCS.ca. Ce n'est qu'au quatrième trimestre de 2019-2020 que les consommateurs ont véritablement pu observer les avantages directs de la stratégie commerciale de l'OCS, grâce à l'ajout de nouveaux produits et à la chute des prix de plus de 300 UGS.

À la fin de 2019-2020, l'OCS a également commencé à procéder à la collecte et à l'analyse de données du marché afin de mesurer le succès de ses activités commerciales. En recueillant et en analysant des données sur les ventes, les activités et d'autres marchés, l'OCS est arrivée à la conclusion que le marché légal du cannabis en Ontario avait récupéré 24,7 % du marché illégal en 2019-2020. En mettant en œuvre sa stratégie commerciale et en se mettant au service d'un réseau croissant de détaillants autorisés, l'OCS demeure déterminée à continuer d'accroître sa part du marché illégal d'une année à l'autre.

ÉTABLISSEMENT DES ACTIVITÉS DE GROS

Dès l'ouverture des 10 premiers magasins de vente au détail du cannabis autorisés le 1^{er} avril 2019, l'OCS a déployé des efforts tout au long de l'exercice 2019-2020 pour établir ses activités de vente en gros et s'adapter aux besoins de ses nouveaux partenaires de vente au détail du secteur privé qui ont été sélectionnés au moyen de deux processus d'adjudication par loterie.

Étant donné les difficultés d'approvisionnement survenues au tout début auprès des producteurs autorisés, principalement pour maintenir un stock constant des produits en forte demande chez le consommateur, l'OCS a dû établir un processus d'attribution de l'offre équitable et transparent pour tous les magasins de détail, y compris l'établissement d'un maximum de 25 kilogrammes de produits qui pourraient être vendus aux magasins de détail par semaine. Avec l'amélioration des niveaux d'approvisionnement nationaux dès l'automne 2019, l'OCS a pu supprimer les allocations d'approvisionnement et permettre au marché de fonctionner plus librement.

En collaboration avec son fournisseur tiers spécialisé dans les chaînes d'approvisionnement et la logistique, l'OCS a constamment apporté de nouvelles améliorations au service afin d'améliorer sa distribution. À la fin de l'exercice 2019-2020, l'OCS était en mesure de gérer des niveaux de service avec un taux d'exécution de commande de plus de 99 % et de maintenir des livraisons uniformes aux magasins de vente au détail de cannabis autorisés dans les 48 à 72 heures suivant la réception des commandes. En 2020-2021, à mesure que le nombre de magasins augmente, le taux d'exécution des commandes de l'OCS devrait se rapprocher de la norme de 96 % dans les industries des produits de consommation emballés.

Pour soutenir les livraisons du site OCS.ca, l'OCS a travaillé avec son fournisseur tiers spécialisé dans les chaînes d'approvisionnement et la logistique, pour lancer Domain Express au troisième trimestre de 2019-2020. Fonctionnant comme un service qui a tiré parti des services de messagerie locaux de partout dans la province, Domain Express propose le service de livraison le jour même ou le lendemain dans la populeuse région du Grand Toronto. Afin de maximiser l'efficacité pour les consommateurs, l'OCS a l'intention d'étendre l'offre de service Domain Express à l'ensemble de la province en 2020-2021.

Au cours du troisième trimestre de 2019-2020, l'OCS a également lancé une vaste consultation de l'industrie auprès des producteurs autorisés et des détaillants autorisés sur l'avenir de la distribution du cannabis en Ontario. Comme l'a demandé le gouvernement de l'Ontario, la consultation examinait les possibilités d'accroître la participation du secteur privé à la distribution du cannabis à mesure que le réseau de magasins de détail augmentera au cours des prochaines années. Selon les commentaires reçus des intervenants du secteur, l'OCS aurait leur aval pour continuer d'étendre son système de distribution centralisée exploité par le secteur privé afin de soutenir la croissance future du réseau de détaillants en Ontario.

ÉLARGISSEMENT DU CATALOGUE DE PRODUITS DE L'OCS

Le 17 octobre 2019, la réglementation fédérale est entrée en vigueur pour permettre la vente légale de trois nouvelles catégories de produits du cannabis, à savoir les produits comestibles, les extraits et les produits topiques. Après une période de 60 jours imposée aux producteurs autorisés par le gouvernement fédéral, l'OCS a commencé à recevoir ces nouveaux produits des producteurs autorisés à la fin de décembre 2019 et à les distribuer aux détaillants autorisés au début de janvier 2020. À la fin de janvier, ces produits étaient également mis en vente sur la plateforme OCS.ca. Cette nouvelle catégorie appelée « Cannabis 2.0 » a été lancée et accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par les consommateurs. Comme pour le lancement des premières catégories de cannabis après la légalisation en octobre 2018, l'intérêt pour les produits du Cannabis 2.0 a fait en sorte que la demande a dépassé l'offre dans les premiers mois après le lancement (jusqu'à la fin de l'exercice 2019-2020).

En plus de la catégorie Cannabis 2.0, l'OCS n'a pas cessé en 2019-2020, d'ajouter de nouveaux produits à son catalogue : des UGS de fleurs séchées, d'huiles et de gélules, ainsi que des préroulés, tout au long de l'exercice, elle a noué des liens commerciaux avec d'autres producteurs autorisés partout au Canada.

AMÉLIORATION DE L'EXPÉRIENCE CLIENT

Dans le cadre de son évolution en vue de devenir un détaillant et un grossiste expérimenté, tout au long de l'exercice 2019-2020, l'OCS a mis d'avant un éventail d'améliorations de l'infrastructure et des services.

En se concentrant sur les besoins des consommateurs, l'OCS a travaillé avec ses partenaires de la TI pour apporter des centaines d'améliorations au rendement et à la stabilité du site OCS.ca. La priorité a été accordée à la mise en place de fonctionnalités plus robustes de sondage auprès des consommateurs et de service à la clientèle sur OCS.ca afin de mieux recueillir les commentaires des consommateurs et de renforcer constamment les cotes de satisfaction des consommateurs.

L'OCS a déployé des efforts considérables au cours du quatrième trimestre de l'exercice pour s'attaquer à deux sujets de préoccupation pour l'organisme, soit les stocks plus anciens et le manque d'uniformité dans le contenu en THC dans les produits de fleurs séchées. Pour ce faire, elle a mis en œuvre sa stratégie commerciale, et a veillé à l'amélioration continue de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des activités d'assurance de la qualité. Elle a également travaillé avec ses partenaires producteurs autorisés pour améliorer l'uniformité des pourcentages de THC d'une récolte à l'autre, ainsi que pour retourner aux producteurs des produits qui n'ont pas été achetés par les consommateurs dans un délai précis. Bien que ces tentatives d'amélioration dans ce domaine aient commencé à la fin de l'exercice 2019-2020, on ne s'attend pas à ce que cela paraisse dans le sentiment de satisfaction des consommateurs avant le début du deuxième trimestre de l'exercice 2020-2021.

INVESTISSEMENT DANS L'ANALYSE DES DONNÉES ET LA CONNAISSANCE DES CONSOMMATEURS

Depuis octobre 2018, l'OCS reconnaît que l'accès à de bonnes données sur les marchés et à des renseignements sur les consommateurs est essentiel pour s'acquitter de son mandat qui vise à récupérer une part du marché illégal.

En 2019-2020, l'OCS a investi dans l'établissement et la mise sur pied des fonctions internes d'analyse des données et de connaissance des consommateurs. Ces capacités permettent à l'OCS de mieux guider sa stratégie commerciale et de fournir à ses partenaires commerciaux, aux producteurs autorisés et aux détaillants de cannabis autorisés les principales données nécessaires pour améliorer leurs activités commerciales. Les premiers changements et améliorations ont été effectués grâce à un programme d'analyse des données afin d'assurer que les producteurs autorisés puissent avoir accès aux données nécessaires pour améliorer leurs nouvelles entreprises. L'OCS a ensuite concentré ses efforts dans le lancement d'une publication publique trimestrielle et annuelle de données destinées à l'ensemble de l'industrie, qui sera suivie en 2020-2021 du lancement d'un programme de données à l'intention du réseau en pleine expansion de détaillants de l'Ontario.

Grâce à ces efforts, l'OCS a commencé à démocratiser les données dans l'industrie du cannabis afin de s'assurer que tous ses partenaires commerciaux, quelles que soient leur taille et leur capacité organisationnelles, soient en mesure de prendre des décisions éclairées fondées sur des données et axées sur le consommateur afin de soutenir l'avancement de l'industrie.

ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS ET PROMOTION DU COMMERCE DE DÉTAIL

Dans l'industrie du cannabis, où tout se passe à un rythme effréné et qui évolue rapidement vers une maturité du marché, il est important pour l'OCS de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires sectoriels. La collaboration et le partage d'information efficaces avec les producteurs autorisés, les détaillants de cannabis autorisés et d'autres organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux permettront aux acteurs du marché légal de renforcer leur proposition de valeur pour les consommateurs.

Tout au long de l'exercice 2019-2020, l'OCS a déployé des efforts importants pour établir et renforcer des relations dans l'ensemble de l'industrie.

- **Journée des professionnels de ce secteur d'OCS (les 16 et 17 octobre 2019)** — Ce premier événement commercial de l'OCS a réuni plus de 700 intervenants de l'industrie qui ont passé en revue les résultats de la première année après la légalisation, ont parlé des priorités pour 2020 et participé à l'apprentissage axé sur les consommateurs. Le salon commercial auquel participaient les producteurs autorisés a permis aux détaillants de cannabis nouvellement autorisés de renforcer leurs connaissances des produits et des attributs du cannabis légal.
- **Comité consultatif sur la vente au détail de l'OCS** — En décembre 2019, l'OCS a lancé un nouveau comité consultatif dans l'ensemble de l'industrie afin de recueillir des commentaires sur ses activités et de mieux comprendre les besoins de l'industrie. Le comité est composé de représentants des producteurs autorisés et des magasins de vente au détail de cannabis autorisés de toutes les régions de la province, y compris des partenaires autochtones. La composition du comité devrait évoluer chaque année pour tenir compte de la croissance de l'industrie.
- **Consultations opérationnelles spécifiques** — Afin de fonder ses efforts d'amélioration continue sur une base concrète, l'OCS a tenu plusieurs consultations opérationnelles auprès des membres de l'industrie, et a notamment sollicité l'opinion des producteurs autorisés et des magasins de vente au détail de cannabis autorisés sur la distribution, l'établissement des prix et le programme de données d'OCS.
- **Autorités en matière de cannabis sur le territoire canadien** — Pour une deuxième année, l'OCS a travaillé en étroite collaboration avec ses homologues provinciaux et territoriaux pour échanger de l'information et harmoniser leurs pratiques exemplaires afin d'accroître le marché légal partout au Canada.
- **Mobilisation fédérale et provinciale** — Exerçant ses activités dans le cadre d'une industrie réglementée par les autorités fédérales et provinciales, tout au long de l'exercice 2019-2020, l'OCS a continué d'établir et de renforcer ses relations avec Santé Canada, le ministère des Finances de l'Ontario, le ministère du Procureur général de l'Ontario, la CAJO et la Police provinciale de l'Ontario.
- **Partenariats avec les communautés autochtones** — L'OCS a commencé à établir des relations avec les communautés autochtones de l'Ontario, ainsi qu'avec les magasins de vente de cannabis autorisés détenus par des Autochtones. Au cours des prochaines années, forte des progrès réalisés à ce jour, l'OCS maintiendra son engagement et ses efforts soutenus pour veiller à ce que les producteurs autochtones autorisés et les magasins de vente de cannabis autorisés autochtones atteignent le succès commercial sur le marché du cannabis légal et dynamique de l'Ontario.

Risques pour l'organisme

Au cours de l'exercice 2019-2020, les activités de l'OCS ont été touchées par trois secteurs de risque :

1. Orientation stratégique et gouvernance de l'organisme
 - Changements dans l'orientation stratégique de l'organisme et transition aux postes principaux de direction
2. Maturité du marché
 - L'imprévisibilité du marché du cannabis, y compris la volatilité des niveaux d'approvisionnement et les retards dans la préparation des détaillants
3. Événements sur le marché
 - Incertitude quant à la viabilité commerciale de certains fournisseurs et à la demande des consommateurs pour de nouvelles catégories de produits

ORIENTATION STRATÉGIQUE ET GOUVERNANCE DE L'ORGANISME

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'OCS a connu plusieurs changements notables qui ont contribué à renforcer son orientation stratégique et sa gouvernance. Certes ces efforts ont eu une incidence positive sur la croissance de l'organisme, cependant il a fallu en milieu d'exercice prêter une attention accrue aux pratiques et aux procédures de gouvernance.

En tant que société d'État du gouvernement de l'Ontario, classée entreprise d'État, l'OCS relève du ministre des Finances de l'Ontario. À l'été 2019, sous la direction d'un nouveau ministre des Finances, l'OCS s'est vu confier un mandat renouvelé et renforcé afin qu'elle prenne les mesures commerciales nécessaires pour s'emparer des parts du marché illégal et promouvoir davantage la responsabilité sociale à l'égard de la vente au détail de cannabis.

Le processus de découplage opérationnel avec la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) ayant été achevé au cours du premier trimestre de 2019-2020, un changement a été effectué dans les rangs de la direction de l'OCS, notamment aux postes stratégiques de président du conseil d'administration de la SOVC et de président et chef de la direction de l'OCS. Ces personnes qui ont assumé ces rôles ont aidé l'organisme à se concentrer sur l'exécution de son plan stratégique, en particulier dans le domaine de l'avancement de ses priorités commerciales.

Comme c'est le cas dans toute entreprise en démarrage, la direction de l'OCS a passé constamment en revue sa structure organisationnelle pour l'ajuster selon les besoins afin de déployer les ressources là où elles étaient le plus nécessaires pour mieux réaliser ses priorités immédiates et futures. Cette croissance planifiée de la dotation a permis de combler les lacunes organisationnelles lorsque l'OCS est devenue un organisme autonome, distinct de la LCBO. Avec le soutien de l'équipe des ressources humaines de l'OCS, de nouveaux employés ont été embauchés en appui à la culture organisationnelle de diversité et d'inclusion.

De plus, afin de continuer à renforcer la résilience de l'organisme afin qu'il puisse mener ses activités dans une industrie de plus en plus complexe, le Conseil d'administration de la SOVC et la direction de l'OCS ont pris des mesures importantes en 2019-2020 pour établir des processus de gouvernance et de surveillance plus robustes pour l'organisme. Ces efforts se poursuivront en 2020-2021. Les premières mesures prises au cours de l'exercice en cours visaient notamment à constituer une équipe de vérification interne exclusive, à mettre en place de nouveaux processus de gestion des risques et des protocoles améliorés pour le conseil d'administration de la SOVC.

MATURITÉ DE MARCHÉ

Comme on pouvait s'y attendre au sein d'une industrie nouvellement établie, l'imprévisibilité et l'évolution rapide du marché du cannabis ont été les thèmes dominants de l'exercice 2019-2020, avec lesquels l'OCS a dû composer.

La demande des consommateurs a continué d'évoluer tout au long de l'exercice 2019-2020, alors que de plus en plus de consommateurs ont décidé de passer du marché illégal au marché légal, et que les consommateurs profitaient d'un choix grandissant dans plusieurs catégories de produits. L'OCS a collaboré avec les producteurs autorisés partenaires pour mieux comprendre les tendances des consommateurs, l'évolution des perspectives sur la qualité et la façon de mieux harmoniser l'offre et la demande.

Au troisième trimestre, l'OCS qui fonctionnait à pression s'est transformée en un marché d'attraction, l'approvisionnement s'étant amélioré et les consommateurs ayant commencé à donner un appui plus définitif prouvé par l'ampleur de leurs achats. En tant que nouvelles entreprises, les producteurs autorisés sont passés par d'importants changements dans leurs structures de gestion et d'exploitation. L'OCS a également continué d'intégrer de nouveaux producteurs autorisés afin d'étayer son catalogue de produits, et elle a aidé ces nouveaux producteurs à faire l'apprentissage de l'exploitation commerciale au sein d'un marché strictement réglementé. Au cours de l'exercice 2020-2021, l'OCS continuera d'améliorer son approche en matière de gestion des stocks en travaillant avec les producteurs autorisés pour veiller à ce que le réseau croissant de magasins de vente au détail de cannabis autorisés de l'organisme dispose d'un approvisionnement suffisant pour servir les consommateurs.

Même si l'ouverture de nouveaux magasins de détail qui ont obtenu une licence au cours d'une deuxième loterie d'adjudication au début de l'automne 2019 était prévue, l'OCS a dû s'adapter à des délais d'ouverture plus longs que prévu à mesure que de nouveaux détaillants mettaient sur pied leur magasin. Dans de nombreux cas, il y a eu des changements de propriété, car des détaillants indépendants se sont associés à des chaînes nationales de vente au détail pour soutenir leurs activités quotidiennes. Au cours de l'exercice 2020-2021, l'OCS continuera de s'appuyer sur les processus actuels de vente en gros pour soutenir l'expansion rapide des magasins de vente au détail de cannabis autorisés en Ontario.

ÉVÉNEMENTS SUR LE MARCHÉ

En tant que nouvelle industrie juridique, plusieurs événements marquants sont survenus au cours de l'exercice 2019-2020 qui ont introduit des risques et exigé un examen minutieux de la part de l'OCS.

Dans sa collaboration avec les producteurs autorisés qui sont aussi ses partenaires pour s'approvisionner en produits de cannabis légaux, l'OCS a dû faire face à une série de circonstances, notamment la suspension par Santé Canada des permis de culture et de transformation de l'un de ses plus grands fournisseurs à la suite d'infractions à la réglementation. Par ailleurs, plusieurs autres fournisseurs de l'OCS ont éprouvé des difficultés financières au cours du présent exercice et ont dû prendre des mesures juridiques rigoureuses pour demeurer opérationnels. De nombreux autres producteurs autorisés ont également subi une restructuration et des changements importants à leur équipe de direction au quatrième trimestre. Néanmoins, l'OCS a réussi à bien gérer ses activités en dépit des circonstances, en raison notamment du vaste réseau de fournisseurs qu'elle s'est constitué depuis la légalisation, ainsi que de la volonté de ces producteurs à respecter les niveaux de service auxquels ils se sont engagés d'offrir au marché ontarien pendant ces périodes difficiles.

À l'automne 2019, plusieurs mois avant le lancement prévu de la catégorie Cannabis 2.0, l'industrie légale du cannabis a connu une période d'incertitude au sujet du lancement imminent de

produits de vapotage. Plusieurs incidents importants sont survenus aux États-Unis en lien aux produits de vapotage, ce qui a nécessité l'attention des autorités de santé publique pendant une longue période afin d'étudier les risques liés à ces produits. Après des mois d'enquête, les causes de ces incidents ont été attribuées à l'utilisation d'ingrédients particuliers et à des pratiques de fabrication particulières, principalement dans le marché illégal du cannabis persistant. S'appuyant sur la solide réglementation de Santé Canada sur les pratiques de fabrication et les ingrédients acceptables, l'OCS a travaillé avec les producteurs autorisés qui sont ses partenaires pour évaluer ces nouveaux produits proposés pour le marché ontarien et a finalement commencé à les vendre en janvier 2020. Le lancement des produits était fortement axé sur l'éducation des consommateurs, en particulier sur la puissance des produits à plus forte concentration de THC. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'OCS n'a reçu aucune plainte grave liée à la santé associée aux produits de vapotage, mais elle continue de publier des documents sur la consommation responsable à l'intention des clients qui s'inspirent des principes énoncés dans les directives d'usage de cannabis à faible risque.

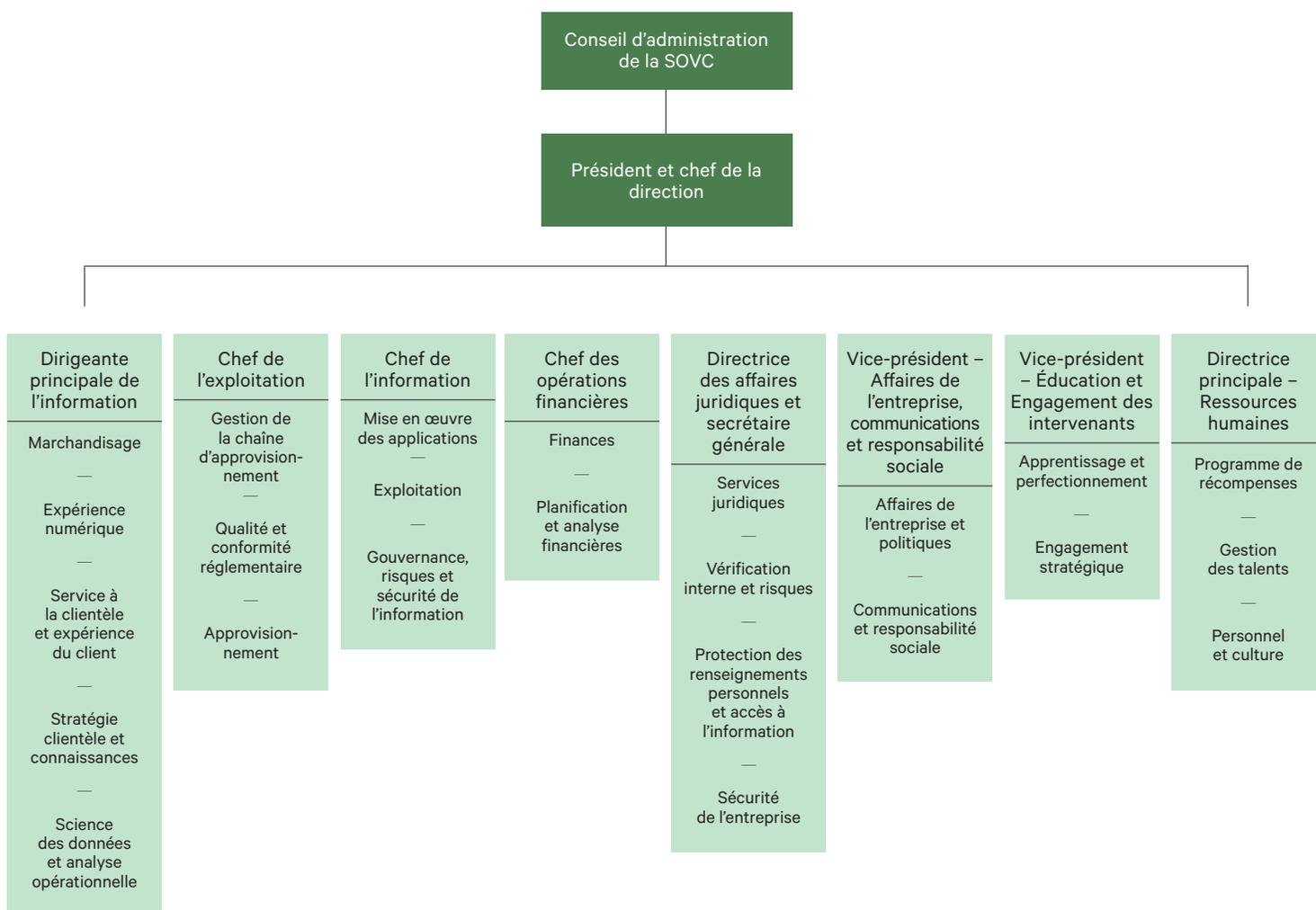
Conseil d'administration

L'OCS est régie par un conseil d'administration composé d'au moins trois et jusqu'à sept membres, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La liste ci-dessous présente tous les membres siégeant au conseil de la SOVC au 31 mars 2020 :

Membre du conseil	Poste	Mandat	Rémunération
Clare Copeland	Membre	12-12-2019 - 12-12-2022	0,00 \$
Connie Dejak	Membre	26-09-2019 - 25-07-2021	1 525,00 \$
Donna Duncan	Membre	12-12-2019 - 12-11-2022	0,00 \$
Hanoz Kapadia	Membre	21-05-2019 - 21-05-2021	1 000,00 \$
Michael Smoskowitz	Membre	21-11-2018 - 20-11-2021	1 000,00 \$
Rajesh Uttamchandani	Membre	29-03-2018 - 17-06-2022	1 800,00 \$
Total			5 325,00 \$

Structure organisationnelle

Les activités quotidiennes de l'OCS sont supervisées par le président et chef de la direction de la SOVC, qui relève du conseil d'administration de la SOVC. L'équipe de cadres supérieurs est nommée par le président et chef de la direction pour l'aider dans la gestion de tous les secteurs d'activité. La liste ci-dessous comprend tous les membres de l'équipe de la haute direction et leurs responsabilités fonctionnelles au 31 mars 2020.



Rapport de gestion

Le présent rapport, qui présente les résultats de l'OCS pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 (2019-2020), doit être lu en parallèle avec nos états financiers et les notes afférentes.

Au cours de la dernière année, l'OCS a travaillé à renforcer son organisation, y compris ses fonctions de gros, afin de soutenir le réseau croissant de détaillants autorisés dans toute la province. Par conséquent, l'organisme a effectué des investissements importants pour appuyer l'expansion de sa fonction de gros afin de s'assurer que l'entreprise est prête à soutenir la stabilité et le succès à long terme de l'expansion de la vente au détail de cannabis en Ontario.

L'OCS a commencé en 2019-2020 à servir 10 magasins de détail autorisés, puis a terminé l'exercice avec 53 magasins de détail autorisés. Au cours de cette période, les revenus de gros ont représenté 75 % des revenus totaux gagnés par l'OCS au cours de l'exercice 2019-2020.

En plus de la croissance des revenus de gros, en janvier 2020, l'OCS a commencé à vendre des produits de la catégorie Cannabis 2.0, les producteurs autorisés ayant été en mesure de proposer ces nouveaux produits sur le marché. Ces nouvelles catégories de produits ont représenté 17 % du chiffre d'affaires total au quatrième trimestre de 2019-2020 dans les canaux de vente en ligne et son circuit de commerce de gros.

RÉSULTAT NET

Le 31 mars 2020 marquait pour l'OCS la fin du premier exercice financier complet de ses activités commerciales. L'exercice 2019-2020 a été une bonne année pour l'OCS, qui a déclaré un résultat étendu total de 18,6 millions de dollars, comparativement à une perte de 42 millions de dollars en 2018-2019. Ces résultats dépassaient par 10 millions de dollars les prévisions de l'organisme, ce qui représente un redressement de 60,6 millions de dollars en glissement annuel et qui positionnent l'organisme en situation de rentabilité pour sa première année complète de ventes. Même avec une croissance des revenus plus lente que prévu en raison des retards d'ouverture des magasins, l'organisme a atteint ces résultats grâce à une gestion prudente de ses dépenses.



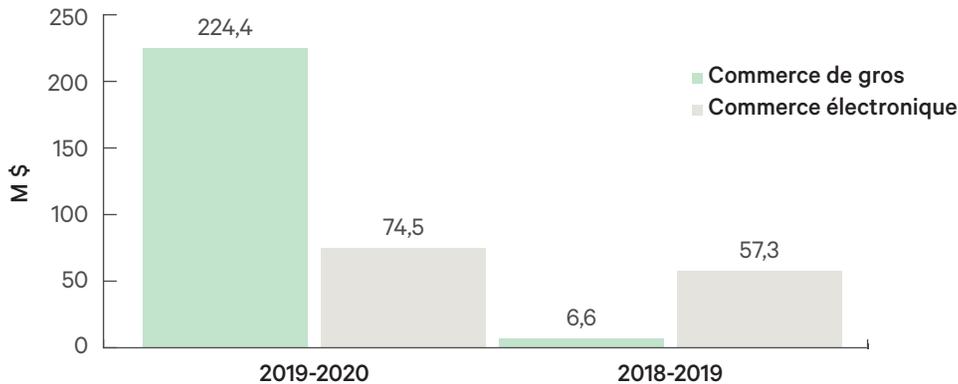
REVENUS

Les revenus bruts de l'OCS ont totalisé 299 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020, soit une croissance de 235 millions de dollars par rapport à 2018-2019.

REVENUS PAR CANAUX

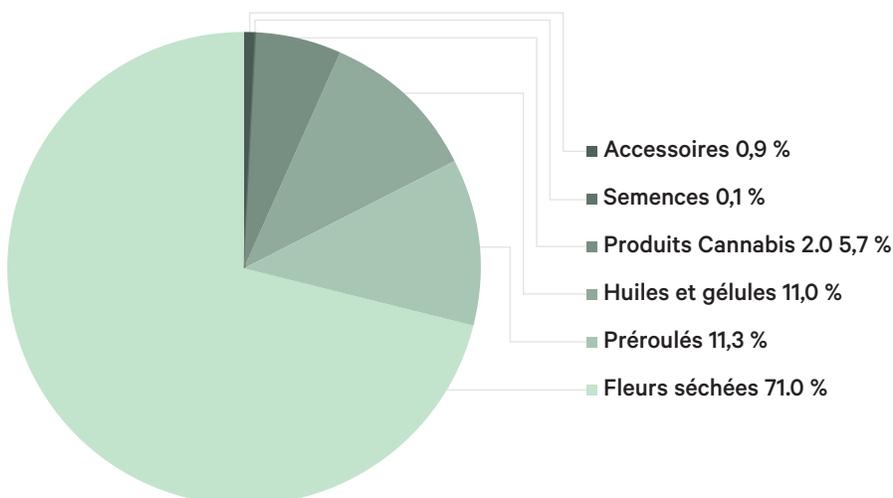
L'OCS a deux canaux de clientèle distincts : son entreprise de distribution de gros (où les magasins de vente au détail de cannabis autorisés achètent des produits de l'OCS pour les revendre aux consommateurs) et son entreprise de vente en ligne OCS.ca (où les consommateurs achètent des produits directement de l'OCS).

Le lancement initial des magasins de détail en 2019-2020, par l'entremise de deux processus d'adjudication de licences par loterie de la CAJO, a occasionné une transition dans la proportion des revenus du canal de vente de gros de l'OCS par rapport aux ventes du canal en ligne. Au cours de l'exercice 2019-2020, le canal des ventes en gros représentait 75 % des revenus totaux, comparativement à 10 % en 2018-2019.



REVENU DES CATÉGORIES

L'OCS offre diverses catégories de produits du cannabis et un assortiment d'accessoires, conformément à la législation fédérale. En 2019-2020, les fleurs de cannabis séchées représentaient la plus grande part des produits vendus, suivies des préroulés, des huiles et des gélules. Les huiles et les gélules étaient plus populaires sur la chaîne de vente en ligne, tandis que les préroulés étaient plus populaires sur la chaîne de vente de gros.



MARGE BRUTE

Pour l'exercice 2019-2020, la marge brute s'est élevée à 73,2 millions de dollars (24 %), comparativement à 19,9 millions de dollars (31 %) pour l'exercice 2018-2019. À mesure de la transition de la composition des canaux de vente, soit les ventes effectuées principalement en ligne au cours de l'exercice 2018-2019, à des ventes effectuées principalement dans le canal de gros au cours de l'exercice 2019-2020, le pourcentage de la marge brute a diminué. Cette baisse est principalement attribuable à une baisse de 25 % de la marge bénéficiaire sur les produits de gros offerts aux magasins de vente au détail autorisés de cannabis.

FRAIS GÉNÉRAUX, DE VENTE ET D'ADMINISTRATION

Les frais généraux, de vente et d'administration comprennent l'entreposage et la logistique, les systèmes de TI et le soutien, les services partagés, les salaires et avantages sociaux et d'autres dépenses. Les frais généraux, de vente et d'administration se sont élevés à 54,6 millions de dollars, soit une diminution de plus de 6 millions de dollars par rapport à l'exercice 2018-2019.

Les frais généraux, de vente et d'administration ont été plus élevés au cours de l'exercice 2018-2019, alors que, sous la direction du gouvernement précédent, l'OCS était tenue de mettre sur pied ses propres magasins de détail et son infrastructure générale. En pourcentage des revenus, les frais généraux, de vente et d'administration pour l'exercice 2019-2020 n'étaient que de 18 %, comparativement à 96 % au cours de l'exercice 2018-2019.

STOCKS

Les stocks sont définis comme des produits ou des marchandises qui sont fournis par un fournisseur (un producteur autorisé par Santé Canada) à un acheteur (l'OCS) en vertu de bons de commande validés. Les stocks comprennent les produits entreposés dans un centre de distribution privé en vertu d'un contrat de l'OCS, ainsi que les stocks en transit de l'OCS vers les magasins de vente au détail de cannabis autorisés et les consommateurs de l'Ontario à la fin de la période de déclaration. Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

À mesure que le marché arrivait à maturité et que la disponibilité de l'offre augmentait au cours du troisième trimestre de 2019-2020, l'OCS a pu commencer à adopter des pratiques normalisées de gestion des stocks. Cela a donné lieu à cinq renouvellements des stocks au cours de l'exercice 2019-2020, comparativement à moins de deux renouvellements des stocks au cours de l'exercice 2018-2019. Au 31 mars 2020, l'OCS avait des stocks d'une valeur de 37,7 millions de dollars, comparativement à 46,5 millions de dollars au 31 mars 2019.

BAUX

L'OCS a signé deux baux au cours de l'exercice 2019-2020 pour un siège social et un entrepôt. De plus, un bail lui a été attribué par la LCBO pour un entrepôt.

Les trois obligations contractuelles ont été capitalisées, car elles constituent un actif au titre de droits d'utilisation conformément aux normes comptables. Ces actifs au titre de droits d'utilisation ont été comptabilisés au bilan avec une obligation résultant de contrats de location correspondante de 13,9 millions de dollars, y compris les frais d'intérêt futurs.

Des immobilisations corporelles supplémentaires ont également été achetées en même temps que le bail du siège social sous forme de mobilier et d'accessoires et d'améliorations locatives.

Société ontarienne
de vente du cannabis
États financiers et notes
complémentaires

31 MARS 2020

Responsabilité quant à l'information financière

La responsabilité de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers incombe à la direction. Cette responsabilité englobe le choix et l'application uniforme de principes et de méthodes comptables appropriés ainsi que l'établissement des estimations, des jugements et des hypothèses nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière. Les états financiers de la Société ontarienne de vente du cannabis (« SOVC ») ci-joints ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

La direction tient un système de contrôle interne visant à assurer, d'une part, la protection, avec une assurance raisonnable, des éléments d'actifs et, d'autre part, la disponibilité de données financières fiables au moment opportun. Le système comprend un ensemble de politiques et de procédures ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoirs aux personnes ou services compétents et la séparation des responsabilités. Un service de vérification interne est actuellement mis en place, qui évaluera constamment et de façon indépendante l'efficacité de ces mécanismes de contrôle interne et communiquera ses conclusions à la direction et au comité des finances et de la gouvernance du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité des finances et de la gouvernance, est chargé de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Le comité des finances et de la gouvernance, qui est constitué uniquement de membres du conseil d'administration de la SOVC, rencontre habituellement à intervalles réguliers la direction, les vérificateurs internes et les auditeurs du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario pour s'assurer que chacun de ses groupes s'est bel et bien acquitté de ses responsabilités respectives. Il rencontre également les auditeurs du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario sans que la direction soit présente.

Les états financiers ont été audités par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, qui a pour mission d'exprimer une opinion indiquant si les états financiers sont présentés avec exactitude et conformément aux Normes internationales d'information financière. L'étendue de ses travaux ainsi que son opinion sont résumées dans le rapport de l'auditeur indépendant.

Au nom de la direction :



Cal Bricker
Président et chef de la direction



Zeela Merchant
Chef des services financiers

24 juin 2020



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Société ontarienne de vente du cannabis

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société ontarienne de vente du cannabis (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats (perte) et résultat global (perte), des variations des capitaux propres (déficit) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Société a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Toronto (Ontario)
Le 24 juin 2020

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

État de la situation financière

(en dollars canadiens)

	Note	31 mars 2020	31 mars 2019
Actifs			
Actifs à court terme			
Trésorerie	3	82 597 338	18 803 382
Créances clients et autres débiteurs	4	2 176 827	5 045 954
Stocks	5	37 651 903	46 476 584
Charges payées d'avance		440 667	805 630
		122 866 735	71 131 550
Actifs à long terme			
Services payés d'avance		133 546	221 747
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	6	2 691 755	803 357
Actif au titre de droits d'utilisation	7	13 421 506	35 902
		16 246 807	1 061 006
Total des actifs		139 113 542	72 192 556
Total des passifs et des capitaux propres (déficit)			
Passifs à court terme			
Fournisseurs et dettes diverses	8	71 447 742	53 976 268
Provisions	9	2 009 877	1 996 942
Contrats de location	7	1 460 753	-
Emprunts	10	9 386 099	-
		84 304 471	55 973 210
Passifs à long terme			
Contrats de location	7	12 416 624	-
Emprunts	10	72 578 209	65 048 857
		84 994 833	65 048 857
Total des passifs		169 299 304	121 022 067
Capitaux propres (déficit)			
Déficit accumulé		(30 185 762)	(48 829 511)
Total des passifs et des capitaux propres (déficit)		139 113 542	72 192 556

Voir les notes complémentaires ci-jointes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :



Clare Copeland, Présidente par intérim du conseil d'administration



Hanoz Kapadia, Membre du conseil et président du comité des finances et de la gouvernance

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

État des résultats (perte) et résultat global (perte)

(en dollars canadiens)

	Note	Pour l'exercice clos le 31 mars 2020	Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
Produits	11	299 026 852	63 949 040
Coût des ventes	12	(225 778 099)	(44 085 893)
Marge brute		73 248 753	19 863 147
Autres produits	14	1 533 560	-
Frais de vente et d'administration	13	(54 591 637)	(61 325 879)
Bénéfice d'exploitation		20 190 676	(41 462 732)
Produits financiers	15	730 250	496 075
Charges financières	15	(2 277 177)	(1 055 950)
Total du résultat global (perte)		18 643 749	(42 022 607)

Voir les notes complémentaires ci-jointes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

État des variations des capitaux propres (déficit)

(en dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2020	Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
Déficit accumulé au début de l'exercice	(48 829 511)	(6 806 904)
Total du résultat global (perte) de l'exercice	18 643 749	(42 022 607)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(30 185 762)	(48 829 511)

Voir les notes complémentaires ci-jointes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

État des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

	Note	Pour l'exercice clos le 31 mars 2020	Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
Activités d'exploitation :			
Total du résultat global (perte)		18 643 749	(42 022 607)
Moins :			
Amortissement	6, 7	1 968 648	174 201
Perte de valeur	13	-	8 989 770
Résiliation de contrats de location	13	-	983 004
Intérêt sur les emprunts	15	1 915 452	1 055 950
Charges d'intérêts sur les contrats de location	15	361 725	-
Intérêts payés sur les contrats de location		(283 648)	-
(Gain) perte à la cession d'actifs		(50 457)	90 696
		22 555 469	(30 728 986)
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :			
Créances clients et autres débiteurs	4	2 869 127	(3 875 952)
Stocks	5	8 824 681	(46 476 584)
Charges payées d'avance		453 164	448 268
Fournisseurs et dettes diverses	8	17 471 474	42 247 970
Provisions	9	12 935	1 996 942
		52 186 850	(36 388 342)
Entrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation			
Activités d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6	(2 558 045)	(7 696 376)
Actif au titre de droits d'utilisation	7	-	(35 902)
Produits de la vente d'actifs		267 808	23 710
		(2 290 237)	(7 708 568)
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement			
Activités de financement :			
Produit des emprunts	10	15 000 000	39 000 000
Indemnités de location	7	-	28 900
Paiements locatifs	7	(1 102 657)	(1 081 727)
		13 897 343	37 947 173
Entrées de fonds nettes liées aux activités de financement			
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie			
		63 793 956	(6 149 737)
Trésorerie au début de l'exercice			
		18 803 382	24 953 119
Trésorerie à la fin de l'exercice			
		82 597 338	18 803 382

Voir les notes complémentaires ci-jointes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

Table des matières des notes complémentaires

1. Informations organisationnelles et générales	32
2. Base de présentation, principaux jugements et méthodes comptables	32
3. Trésorerie	38
4. Créances clients et autres débiteurs.....	39
5. Stocks.....	39
6. Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	40
7. Contrats de location	40
8. Fournisseurs et dettes diverses	42
9. Provisions.....	43
10. Emprunts	43
11. Produits	44
12. Coût des ventes	44
13. Frais de vente et d'administration	45
14. Autres produits	45
15. Produits financiers et charges financières	45
16. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages sociaux à long terme	46
17. Gestion des risques financiers	47
18. Gestion du capital	48
19. Parties liées.....	48
20. Passifs éventuels	49
21. Événements postérieurs	50
22. Chiffres de l'exercice précédent.....	50

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

1. Informations organisationnelles et générales

La Société ontarienne de vente du cannabis (la « SOVC ») est une personne morale sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi de 2017 sur la Société ontarienne de vente du cannabis*, L.O. 2017, chapitre 26, annexe 2 (la « Loi »). La SOVC a été constituée le 12 décembre 2017 en tant que mandataire de la Couronne.

La Loi autorise la SOVC à acheter, avoir en sa possession et vendre du cannabis non médicinal et des produits connexes et octroie à la SOVC le droit exclusif de vendre dans la province du cannabis non médicinal à des utilisateurs finaux par l'intermédiaire d'un service de commande en ligne et à des clients en gros détenteurs d'une licence de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (« CAJO ») aux fins de la vente de cannabis dans des magasins exploités en mode privé.

À titre de société de la Couronne de l'Ontario, la SOVC est exempte d'impôts sur les bénéfices. Aux termes de la Loi, la SOVC versera ses bénéfices nets à la province de l'Ontario sous la forme et aux moments fixés par le gouvernement.

L'exercice de la SOVC commence le 1^{er} avril de chaque année et prend fin le 31 mars de l'année suivante.

La SOVC a son siège social au 4100, rue Yonge, 2^e étage, Toronto (Ontario) M2P 2B5, Canada.

2. Base de présentation, principaux jugements et méthodes comptables

2.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'*International Accounting Standards Board* (l'« IASB »).

Le conseil d'administration a approuvé ces états financiers audités et autorisé leur publication le 24 juin 2020.

2.2 Base de présentation

Les présents états financiers sont établis sur la base du coût historique. Le coût est comptabilisé en fonction de la juste valeur de la contrepartie versée en échange des actifs.

2.3 Monnaie de fonctionnement et de présentation

Ces états financiers sont présentés dans la monnaie de fonctionnement de la SOVC, c'est-à-dire en dollars canadiens.

2.4 Normes comptables, modifications et interprétations émises, mais pas encore en vigueur

Il n'y a pas de normes émises par l'IASB qui ne soient pas encore en vigueur et qui pourraient avoir un impact important sur la SOVC.

2.5 Produits

Les produits tirés des ventes en gros et du commerce électronique sont évalués à la juste valeur de contrepartie reçue de la vente de marchandises dans le cours normal des activités de la SOVC, moins les taxes applicables, les revenus réels et les revenus attendus. Les produits tirés des ventes

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

en gros et du commerce électronique sont constatés lorsque le client reçoit le produit ou à sa réception probable.

Les produits tirés du programme d'abonnement aux données sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue des participants au programme, moins les taxes applicables. Les produits tirés du programme d'abonnement aux données sont constatés au moment où les frais annuels sont facturés.

2.6 Coût des ventes

Le coût des ventes comprend le coût des stocks passés en charges au cours de l'exercice et les autres coûts que la Société a engagé pour s'acquitter de ses obligations de prestation envers les clients.

2.7 Produits financiers et charges financières

Les produits financiers consistent en intérêts gagnés sur les soldes de trésorerie.

Les charges financières sont constituées des intérêts sur les emprunts et sur les obligations résultant de contrats de location.

Le calcul des produits financiers et des charges financières se fait selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.8 Autres produits

Parmi les autres produits, on retrouve ceux du *Trade Day* qui sont constatés lorsque l'événement a lieu et qui peuvent être évalués de manière fiable.

2.9 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont initialement comptabilisés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure se fait au coût amorti. La valeur comptable des créances clients et autres débiteurs est réduite par l'utilisation d'une provision pour les pertes de crédit attendues pour la durée de vie des créances.

Les créances clients ne s'appliquent actuellement pas à la SOVC, car le paiement est reçu avant l'expédition des marchandises. Les autres débiteurs sont constitués des créances de la rétrofacturation des fournisseurs, des débiteurs divers ainsi que de la TVH et des intérêts à recevoir sur les soldes de trésorerie.

La valeur comptable des créances de la rétrofacturation est réduite par l'utilisation d'une provision quand il est bien établi que la SOVC ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus de la rétrofacturation d'un fournisseur. La SOVC détermine une provision sur les débiteurs des fournisseurs en tenant compte des tendances économiques actuelles, de l'expérience passée et des prévisions économiques. Quand les créances clients sont présumées irrécouvrables, elles sont portées en diminution de la provision. La perte est comptabilisée en tant que frais de vente et d'administration dans l'état des résultats (perte) et le résultat global (perte).

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

2.10 Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des activités diminué des frais de vente variables applicables.

Le coût comprend toutes les dépenses directes engagées pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, déduction faite des remises des fournisseurs. Les stocks sont dépréciés à la valeur nette de réalisation lorsque le coût des stocks n'est pas jugé être recouvrable.

2.11 Immobilisations corporelles

Les dépenses en immobilisations dont la durée d'utilité excède l'exercice sont évaluées au coût historique, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend les dépenses directement rattachées à l'acquisition, à la construction ou au développement de l'immobilisation.

Les amortissements comptabilisés dans l'état des résultats (perte) et le résultat global (perte) sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée d'utilité prévue de chaque composant important des immobilisations corporelles. Les durées d'utilité et la méthode d'amortissement sont revues à chaque date de clôture et l'effet de toute modification d'estimation est pris en compte de manière prospective.

Les immobilisations corporelles en cours qui ne peuvent pas encore être utilisées sont comptabilisées au coût, diminué des pertes de valeur constatées. Une fois que la construction est achevée et que les biens sont prêts à être utilisés aux fins prévues, ils sont classés dans la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée. L'amortissement de ces actifs commence lorsqu'ils sont prêts à être utilisés aux fins prévues.

Le coût du remplacement ultérieur d'un composant d'une immobilisation corporelle est incorporé à la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que la SOVC en tire des avantages économiques futurs et si ce coût peut être évalué de manière fiable. La valeur comptable d'un composant remplacé des immobilisations corporelles est décomptabilisée s'il est éliminé ou s'il n'y a pas d'avantages économiques futurs prévus. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont constatés dans l'état du résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Matériel informatique	4 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Améliorations locatives	Durée initiale du contrat de location de l'immeuble + 1 période de renouvellement
Véhicules automobiles	4 à 10 ans

2.12 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont évaluées au coût diminué de l'amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimative.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis à l'externe, lesquels ont une durée d'utilité de quatre ans.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

2.13 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Après la constatation d'un actif, le composant d'une immobilisation corporelle et d'une immobilisation incorporelle est reporté à son coût, diminué de tout cumul des amortissements et des pertes de valeur. Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable. Pour déterminer si le composant d'une immobilisation corporelle et d'une immobilisation incorporelle est déprécié, la SOVC examine les éléments suivants :

- La valeur de l'actif a considérablement diminué;
- Des changements importants ayant des effets négatifs sur la SOVC ont eu des répercussions sur l'utilisation des actifs;
- La valeur comptable d'un actif net est significativement supérieure à sa valeur sur le marché;
- Il existe des preuves d'obsolescence ou de dommages physiques qui ont une incidence importante sur la situation financière de la SOVC.

Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), qui correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité, doit être déterminée. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Si la valeur recouvrable estimative de l'immobilisation ou de l'UGT est inférieure à la valeur comptable, celle-ci est ramenée à la valeur recouvrable.

Toute dépréciation est passée en charges dans la période où elle se produit.

2.14 Contrats de location

Sauf pour les contrats de location à court terme ou lorsque le bien sous-jacent est de faible valeur, la SOVC comptabilise une obligation à la date de début du contrat de location. Le montant initial de l'obligation résultant de contrats de location est constitué de la valeur actualisée des paiements de loyer pour la durée du bail. La durée du contrat de location est la durée non résiliable pendant laquelle la SOVC a le droit d'utiliser le bien, à laquelle s'ajoutent les intervalles visés par les options de prolongation ou de résiliation qu'elle est raisonnablement certaine d'exercer.

Les paiements de loyers sont actualisés au taux implicite du contrat de location s'il est possible de le déterminer facilement. S'il ne peut être déterminé facilement, les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la SOVC, qui est le taux applicable de l'Office ontarien de financement à la date de début du contrat de location. Pour ce qui est de son évaluation ultérieure, l'obligation est augmentée pour tenir compte de l'intérêt et réduite pour tenir compte des paiements. L'obligation est réévaluée pour refléter, le cas échéant, une nouvelle appréciation, une modification du contrat de location ou des paiements de loyers fixes en substance.

Dans le cas des contrats de location à court terme ou dont le bien sous-jacent est de faible valeur, les paiements de loyers sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

Pour des raisons pratiques, la norme IFRS 16 permet au locataire de ne pas séparer les composants non liés au contrat de location et de comptabiliser plutôt les composants liés au contrat de location et les composants connexes non liés au contrat de location comme une seule entente. La SOVC n'a pas utilisé cet expédient pratique, de sorte qu'elle tient compte de chaque élément du contrat de location et que tout composant connexe non lié au contrat de location est considéré comme un élément distinct. Les composants non liés au contrat de location, comme les impôts

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

fonciers, les frais de gestion et les services publics, ont été passés en charges tout au long de l'année.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation résultant de contrats de location, les paiements locatifs effectués à la date de début du contrat de location ou avant, moins tout incitatif reçu, les coûts directs initiaux et une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état qui devront être engagés.

2.15 Fournisseurs et dettes diverses

Les fournisseurs et dettes diverses sont classés en tant qu'autres passifs financiers et sont généralement à court terme de par leur nature et viennent à échéance à moins d'un an de la date de l'état de la situation financière. Les dettes fournisseurs ne portent pas d'intérêt et sont initialement évaluées à la juste valeur et réévalués ultérieurement au coût après amortissement.

La rétrofacturation des fournisseurs est portée en diminution des passifs lorsque la SOVC dispose d'un droit légalement exécutoire de compenser le montant à recevoir et qu'elle a l'intention de régler sur une base nette.

2.16 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'une obligation actuelle (juridique ou implicite) résulte d'un événement passé, et que la transmission d'avantages économiques sera probablement nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

2.17 Emprunts

Les emprunts sont des passifs financiers dont l'échéance initiale est à plus d'un an. Ils sont initialement évalués à la juste valeur, diminuée des coûts d'opération, et leur évaluation ultérieure se fait au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un « actif qualifié » sont incorporés au coût de cet actif. Les actifs qualifiés sont des éléments d'actif qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus.

2.18 Avantages sociaux

Coûts des prestations de retraite

La SOVC assure des prestations de retraite selon un régime à prestations déterminées à tous ses employés permanents (et à ses employés non permanents qui choisissent d'y cotiser) par l'intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (CRFP). C'est la Province qui, à titre de seul promoteur de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de co-commanditaire du fonds, fixe la cotisation annuelle de la SOVC à ce fonds. Comme c'est aux promoteurs qu'il incombe de veiller à la viabilité financière des fonds de retraite, les excédents et les passifs non capitalisés par les évaluations actuarielles exigées par la loi ne sont pas des éléments d'actif ni des obligations de la SOVC.

Les cotisations de la SOVC aux deux régimes sont traitées à la manière d'un régime à cotisations définies et passées en charges dans l'état des résultats et autres résultats globaux dans la période au cours de laquelle les cotisations sont payables.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

Avantages sociaux à court terme

Les avantages sociaux à court terme sont les avantages sociaux que la SOVC s'attend à régler en totalité dans un délai de 12 mois de la clôture de l'exercice où ils ont été acquis par le personnel.

Autres avantages sociaux à long terme

Les autres avantages sociaux à long terme sont les avantages sociaux que la SOVC ne s'attend pas à régler en totalité dans un délai de 12 mois de la clôture de l'exercice où ils ont été acquis par le personnel. Les provisions relatives aux avantages sociaux à long terme sont évaluées à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs.

2.19 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la SOVC devient partie au contrat établissant les modalités de l'instrument financier.

L'évaluation initiale des actifs financiers et des passifs financiers se fait à la juste valeur, plus ou moins les coûts d'opération directement attribuables à leur acquisition.

Leur évaluation ultérieure et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la classe dont ils font partie.

La SOVC a classé et évalué ses instruments financiers comme suit :

<u>Actifs financiers/passifs financiers</u>	<u>Évaluation</u>
Trésorerie	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Coût amorti
Fournisseurs et dettes diverses	Coût amorti
Emprunts	Coût amorti

Coût amorti

Cette catégorie d'évaluation s'applique aux instruments financiers dont les actifs sont détenus pour la perception de flux de trésorerie contractuels dans lesquels les flux de trésorerie représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêt. La trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les fournisseurs, dettes et emprunts divers sont évalués au coût amorti.

Les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur doivent être classés selon une hiérarchie à trois niveaux qui est fonction du type de données d'entrée utilisé pour l'évaluation. Cette hiérarchie se présente comme suit :

Niveau 1 : données d'entrée correspondant aux cours (non ajustés) de marchés actifs pour des éléments d'actif ou de passif identiques;

Niveau 2 : données d'entrée concernant l'élément d'actif ou de passif, autres que les cours du marché constituant des données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (c'est-à-dire des prix) ou indirectement (c'est-à-dire des données fondées sur des prix);

Niveau 3 : données d'entrée concernant l'élément d'actif ou de passif qui ne sont pas fondées sur des données provenant de marchés observables (données d'entrée non observables).

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

2.20 Recours à des estimations et à des jugements

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS nécessite que la direction ait recours à des jugements, à des estimations et à des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, sur la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et la communication des éléments d'actif et de passif éventuels à la date de clôture ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période. La direction révisé périodiquement ses estimations; les changements sont constatés dans les états financiers de la période où leur nécessité est avérée.

Les jugements et les sources d'incertitude d'estimation qui ont un effet important sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont présentés dans les notes relatives aux éléments auxquels ils se rapportent.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et à la valeur nette de réalisation, ce qui a obligé la SOVC à utiliser des estimations liées aux fluctuations de la diminution, des prix de détail futurs, de l'incidence de la facturation interne des fournisseurs sur les coûts, de la saisonnalité et des coûts nécessaires à la vente des stocks.

Contrats de location

La direction fait preuve de jugement afin de déterminer la durée appropriée d'un contrat de location et ce, contrat par contrat. Elle tient compte de tous les faits et de toutes les circonstances qui créent un incitatif économique à lever une option de renouvellement ou à ne pas lever une option de résiliation, y compris les placements dans des propriétés à bail importantes, les pratiques commerciales antérieures et le temps qu'il reste avant que l'option soit susceptible d'être levée. Les périodes visées par les options de renouvellement ne sont incluses dans la durée du contrat de location que si la direction est raisonnablement certaine d'effectuer le renouvellement. La direction considère qu'une certitude raisonnable représente un seuil élevé. Des changements de l'environnement économique ou des changements touchant l'industrie du cannabis peuvent avoir des répercussions sur l'évaluation de la durée du contrat de location par la direction et tout changement dans l'estimation des modalités du contrat de location par la direction peut avoir une incidence importante sur l'état de la situation financière et l'état des résultats (perte) et le résultat global (perte) de la SOVC.

En vue de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations résultant de contrats de location, la SOVC doit estimer le taux marginal d'endettement propre à chaque actif loué si le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location n'est pas aisément déterminé. La direction détermine le taux marginal d'endettement en utilisant le taux applicable de l'Office ontarien de financement (« OOF ») à la date de début du contrat de location.

Provisions

Des provisions ont été constituées pour certains avantages sociaux, retours sur ventes, résiliations de contrat et produit différé. Ce sont des estimations, et les coûts réels ainsi que le calendrier des flux de trésorerie futurs dépendent des événements à venir. Toute différence entre les attentes et le passif futur réel sera comptabilisée dans la période où cette détermination est faite.

3. Trésorerie

Au 31 mars 2020, la trésorerie était constituée de comptes bancaires portant intérêt. La SOVC ne détenait aucun équivalent de trésorerie au 31 mars 2020 (néant en 2019).

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

4. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs comprennent ce qui suit :

	31 mars 2020	31 mars 2019
Créances de la rétrofacturation	1 516 050	-
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(751 811)	-
Crédits de taxe sur les intrants	987 386	5 012 411
Créances diverses	342 719	-
Intérêt à recevoir	82 483	33 543
	2 176 827	5 045 954

En raison de la nature à court terme des créances, leur juste valeur approche leur valeur comptable. Les créances de la rétrofacturation sont constituées des soldes de la facturation interne des fournisseurs découlant de la protection des prix ou des produits retournés. La valeur comptable des créances de la rétrofacturation est réduite par l'utilisation d'une provision à des niveaux considérés comme adéquats pour absorber les pertes de crédit. Les recouvrements ultérieurs des créances déjà provisionnées sont portés au crédit des frais de vente et d'administration.

Les pertes de crédit attendues pendant la durée de vie des créances clients et autres débiteurs, en particulier des créances de la facturation interne, sont de 751 811 \$ (néant en 2019).

5. Stocks

Le coût des stocks vendus constaté dans le coût des ventes au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 était de 215 430 943 \$ (36 623 012 \$ en 2019). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, 2 111 961 \$ (néant en 2019) ont été dépréciés à la valeur nette de réalisation. Aucun stock n'a été donné en garantie.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

6. Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 mars 2020 et les variations du coût et du cumul des amortissements pour la période ayant pris fin à cette date sont présentées dans le tableau qui suit :

	Véhicules automobiles	Matériel informatique	Mobilier et agencements	Logiciel	Améliorations locatives	Agencements de magasin en cours	Total
Coût							
Solde au 31 mars 2019	261 585	643 629	3 319	6 429	-	8 694 289	9 609 251
Acquisitions	-	211 209	1 346 625	4 387	995 824	-	2 558 045
Cessions	(261 585)	(71 838)	-	-	-	(8 694 289)	(9 027 712)
Solde au 31 mars 2020	-	783 000	1 349 944	10 816	995 824	-	3 139 584
Cumul des amortissements et des pertes de valeur							
Solde au 31 mars 2019	41 181	69 403	-	1 021	-	8 694 289	8 805 894
Amortissement	34 543	225 883	119 334	2 743	70 258	-	452 761
Cessions	(75 724)	(40 813)	-	-	-	(8 694 289)	(8 810 826)
Solde au 31 mars 2020	-	254 473	119 334	3 764	70 258	-	447 829
Valeur comptable							
Au 31 mars 2019	223 723	574 226	-	5 408	-	-	803 357
Au 31 mars 2020	-	528 527	1 230 610	7 052	925 566	-	2 691 755

7. Contrats de location

Les variations de l'obligation résultant de contrats de location pour l'exercice clos le 31 mars 2020 sont présentées dans le tableau qui suit :

	Bureaux	Locaux du centre de distribution	Total
Solde au 1^{er} avril 2019	-	-	-
Acquisitions	11 541 127	3 360 829	14 901 956
Frais de crédit sur période sans loyer	78 078	-	78 078
Paiements du capital	(381 293)	(721 364)	(1 102 657)
Solde au 31 mars 2020	11 237 912	2 639 465	13 877 377
		31 mars 2020	31 mars 2019
Fraction actuelle		1 460 753	-
Fraction à long terme		12 416 624	-
		13 877 377	-

Les charges d'intérêts sur ces obligations résultant de contrats de location pour l'exercice clos le 31 mars 2020 étaient de 361 725 \$. Le total des sorties de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2020 était de 1 386 305 \$, intérêts compris.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

Les futurs paiements locatifs contractuels non actualisés sont les suivants :

2021	1 806 563
2022	1 480 242
2023	1 535 859
2024	1 554 398
2025	1 013 226
Par la suite	8 917 259
	<hr/>
	16 307 547
Moins : intérêts théoriques	2 430 170
	<hr/>
	13 877 377

Contrats de location à court terme

Les charges relatives aux contrats de location à court terme (bureaux et installations d'entreposage à court terme) comptabilisées selon la méthode linéaire sur leur durée de location étaient, pour l'exercice clos le 31 mars 2020, de 563 061 \$ (1 121 445 \$ en 2019). Au 31 mars 2020, les engagements à l'égard de contrats de location à court terme étaient de 13 189 \$.

Contrats de location de locaux à bureaux

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la SOVC a conclu quatre contrats de location de locaux à bureaux. Les paiements locatifs ont été actualisés à des taux de 2,7 %, reflétant le taux d'emprunt marginal de la SOVC, qui est le taux applicable de l'Office ontarien de financement (« OOF ») à la date de début du contrat de location.

Contrats de location du centre de distribution

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la SOVC a conclu un contrat de location et s'en est vu attribuer un autre pour les locaux du centre de distribution. Les paiements locatifs ont été actualisés à des taux de 2,435 % et de 2,215 %, reflétant le taux d'emprunt marginal de la SOVC, qui est le taux applicable de l'Office ontarien de financement (« OOF ») à la date de début du contrat de location.

Paiements locatifs variables

Le total des dépenses de location variables qui ne sont pas incluses dans l'évaluation des obligations résultant de contrats de location est de 258 851 \$.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

Les variations du coût des actifs au titre de droits d'utilisation pour l'exercice clos le 31 mars 2020 sont présentées dans le tableau qui suit :

	Bureaux	Locaux du centre de distribution	Total
Coût			
Solde au 1 avril 2019	35 902	-	35 902
Acquisitions	11 540 662	3 360 829	14 901 491
Solde au 31 mars 2020	11 576 564	3 360 829	14 937 393
Amortissement cumulé			
Solde au 1 ^{er} avril 2019	-	-	-
Amortissement	759 119	756 768	1 515 887
Solde au 31 mars 2020	759 119	756 768	1 515 887
Valeur comptable			
Au 31 mars 2019	35 902	-	35 902
Au 31 mars 2020	10 817 445	2 604 061	13 421 506

8. Fournisseurs et dettes diverses

Les fournisseurs et dettes diverses comprennent ce qui suit :

	31 mars 2020	31 mars 2019
Stocks à payer et charges à payer	77 183 495	45 046 208
La rétrofacturation est portée en déduction des stocks à payer	(14 446 262)	(919 071)
Autres dettes fournisseurs et charges à payer	7 958 572	5 904 015
Dettes envers la LCBO	-	3 447 503
Produit différé	745 340	340 011
Dépôts de clients	6 597	157 602
	71 447 742	53 976 268

En raison de leur nature à court terme, la juste valeur des fournisseurs et dettes diverses se rapproche de leur valeur comptable.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

9. Provisions

Les modifications apportées aux provisions de la SOVC sont présentées dans le tableau qui suit :

	Résiliations de contrats	Avantages sociaux à court terme	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2019	1 213 009	655 035	128 898	1 996 942
Provisions complémentaires constatées au cours de l'exercice	517 760	1 303 446	89 871	1 911 077
Reprise de provision	(1 158 624)	-	-	(1 158 624)
Utilisation de la provision	(41 085)	(655 035)	(43 398)	(739 518)
Solde au 31 mars 2020	531 060	1 303 446	175 371	2 009 877

Toutes les provisions sont classées comme courantes. La provision sur les résiliations de contrats comprend les réclamations lorsqu'il est probable que la SOVC devra effectuer un paiement pour régler la réclamation. La provision sur les avantages sociaux des employés comprend les droits de vacances acquis par les employés et d'autres avantages sociaux à court terme qui devraient être payés l'année suivante. Les autres provisions comprennent les avantages sociaux à long terme (voir la note 2.18) et une indemnité de retours sur ventes. La correction de valeur pour retours sur vente est estimée en fonction des tendances historiques des retours sur ventes.

10. Emprunts

Les variations des emprunts pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2020 sont les suivantes :

	31 mars 2020	31 mars 2019
Prêt OOF	81 964 308	65 048 857
Moins : fraction actuelle des emprunts	(9 386 099)	-
Emprunts non courants	72 578 209	65 048 857

Le 14 février 2018, la SOVC a conclu une convention d'emprunt avec l'Office ontarien de financement (OOF) et le ministre des Finances, sous la forme de deux facilités de crédit, afin de financer ses coûts de démarrage. Au titre du premier crédit, la SOVC recevait une avance dont elle pouvait tirer des fonds qui venaient de l'OOF, jusqu'à concurrence d'un capital maximal de 150 000 000 \$, jusqu'à la date limite du 31 décembre 2019. Le montant du premier crédit, plus les intérêts courus, devait être remboursé au moyen de l'avance du deuxième crédit le 1^{er} janvier 2020.

Au cours de l'exercice 2019-2020, la SOVC a tiré 15 000 000 \$ (avances cumulatives préalables au 31 mars 2018 – 64 000 000 \$) du premier crédit, ce qui a porté le solde cumulé total du prêt à 81 405 414 \$ (au 31 mars 2019 – 65 048 857 \$) y compris les intérêts, au 31 décembre 2019. Conformément aux modalités de la convention d'emprunt, le solde cumulé du prêt du premier crédit a été entièrement remboursé avec les fonds avancés pour le deuxième crédit, le 1^{er} janvier 2020. Le deuxième crédit est un prêt à terme de 10 ans non renouvelable qui porte intérêt à 2,79 % par année, composé semestriellement, et qui est remboursable en versements semestriels égaux de 4 693 049 \$ à compter du 30 juin 2020. Le prêt n'est pas garanti et arrive à échéance le 1^{er} janvier 2030.

Au 31 mars 2020, la juste valeur des emprunts se rapprochait de leur valeur comptable puisque les modalités de l'emprunt auprès de l'OOF sont celles du marché.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

11. Produits

Les produits sont composés de la vente de produits du cannabis et d'accessoires, déduction faite des retours, et des frais de livraison, et sont comptabilisés au moment où le client reçoit le produit.

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2020	Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
Produits tirés du commerce électronique	74 460 709	57 285 429
Produits tirés des ventes en gros	224 443 643	6 581 111
Programme d'abonnement aux données	122 500	82 500
	299 026 852	63 949 040

Les pertes de crédit subies à l'égard des opérations de commerce électronique ont été de 46 634 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020 (87 585 \$ en 2019). Voir la note 17.

12. Coût des ventes

Le coût des ventes comprend le coût des produits vendus, établi selon la méthode du coût moyen pondéré, ainsi que tous les autres coûts engagés par la SOVC en vue de respecter ses obligations contractuelles envers les clients.

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2020	Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
Coût des marchandises vendues	215 430 943	36 786 046
Frais de livraison	9 186 402	6 434 104
Frais de transaction	1 160 754	865 743
	225 778 099	44 085 893

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

13. Frais de vente et d'administration

Les frais de vente et d'administration comprennent ce qui suit :

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2020	Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
Salaires et avantages	19 453 511	9 274 672
Entrepôt et logistique (note 19)	10 035 237	-
Systèmes d'information et soutien en matière de technologie	9 765 910	5 246 275
Services partagés (note 19)	6 456 231	24 876 323
Amortissement	1 968 648	174 201
Traitement des opérations de commerce électronique	1 645 040	2 998 985
Services contractuels	1 254 778	640 058
Frais d'occupation	1 143 295	1 177 401
Provision pour créances irrécouvrables	755 111	-
Services professionnels	751 157	2 408 062
Assurance	398 538	581 496
Services de recrutement	37 973	570 212
Services de consultation	20 300	905 757
Perte de valeur	-	8 989 770
Résiliations de contrats	213 760	1 408 934
Résiliation de contrats de location	-	983 004
Autres charges	692 148	1 090 729
	54 591 637	61 325 879

14. Autres produits

Les autres produits comprennent ce qui suit :

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2020	Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
Produits du <i>Trade Day</i>	316 140	-
Reprise de provision pour résiliations de contrat	1 166 963	-
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	50 457	-
	1 533 560	-

15. Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et les charges financières comprennent ce qui suit :

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2020	Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
Produits d'intérêts sur les soldes bancaires	730 250	496 075
Charges d'intérêts des obligations résultant de contrats de location	(361 725)	(22 987)
Charges d'intérêt sur les prêts de l'OOF (note 11)	(1 915 452)	(1 032 963)
	(1 546 927)	(559 875)

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

16. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages sociaux à long terme

(i) Avantages de retraite du personnel

La SOVC assure des prestations de retraite selon un régime à prestations déterminées à tous ses employés permanents et à ses employés non permanents qui choisissent de cotiser à la Caisse de retraite des fonctionnaires. C'est la Province qui, à titre de seul promoteur de la Caisse de retraite des fonctionnaires, fixe la cotisation annuelle de la SOVC à ce fonds. Comme c'est aux promoteurs qu'il incombe de veiller à la viabilité financière des régimes de retraite, les excédents ou les déficits déterminés par les évaluations actuarielles exigées par la loi ne sont pas des éléments d'actif ni des obligations de la SOVC.

Les cotisations de la SOVC sont traitées à la manière d'un régime à cotisations définies et passées en charges dans l'état des résultats (perte) et le résultat global (perte) dans la période au cours de laquelle les cotisations sont payables. Au cours de l'exercice, les cotisations de la SOVC à la caisse de retraite se sont élevées à 1 216 229 \$ (515 711 \$ en 2019). Ces montants sont inclus dans les charges des salaires et avantages et comptabilisés aux frais de vente et d'administration dans l'état des résultats (perte) et le résultat global (perte).

(ii) Autres régimes d'avantages sociaux à long terme

Les autres avantages à long terme que la SOVC assure à ses employés comprennent les avantages de protection du revenu à long terme.

Au 31 mars 2020, le passif relatif aux avantages de protection du revenu à long terme comptabilisé s'élevait à 90 000 \$ (85 500 \$ en 2019), et il est inclus dans l'état des résultats (perte) et le résultat global (perte).

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

17. Gestion des risques financiers

Les politiques en matière de trésorerie de la SOVC concernant la gestion des risques financiers et les contrôles internes établissent un cadre prudentiel pour la reconnaissance, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques financiers. Ces politiques constituent un élément fondamental de la stratégie à long terme de la SOVC sur les questions telles que le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt. La SOVC gère ses risques financiers dans l'optique de réduire le plus possible l'incidence négative qu'ils pourraient avoir sur ses résultats financiers. Les risques financiers auxquels la SOVC est exposée sont les suivants :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la SOVC subisse une perte pécuniaire parce qu'une contrepartie financière ou une tierce partie a manqué à ses obligations financières ou contractuelles envers elle.

La SOVC réduit ce risque touchant ses comptes caisse en ne traitant, pour ses opérations bancaires et sa gestion de trésorerie, qu'avec des banques de l'annexe A. En ce qui concerne les créances clients, la SOVC exige que les clients du commerce électronique et de la vente en gros paient les achats avant l'expédition. En outre, la SOVC utilise divers outils de détection de la fraude pour cerner les opérations de commerce électronique à risque élevé. Ces pratiques permettent à la SOVC d'atténuer le risque de crédit lié à la clientèle. Il n'y avait pas de créances clients au 31 mars 2020.

La SOVC est exposée au risque de crédit dans des circonstances où la Société émet une rétrofacturation pour les fournisseurs, ce qui entraîne des soldes qui lui sont dus. La SOVC atténue ce risque en examinant la position des débiteurs par rapport aux achats de stocks futurs prévus en vue d'une éventuelle compensation de la somme à recevoir, le cas échéant. La Société analyse également la santé financière des fournisseurs et évalue leur capacité à respecter leurs obligations en fonction de l'information disponible, tout en procédant activement aux activités de recouvrement afin de contribuer à atténuer le risque de non-paiement résultant de la rétrofacturation aux fournisseurs. Une évaluation des risques est effectuée périodiquement, et une provision pour créances irrécouvrables est comptabilisée en fonction des résultats de l'évaluation des risques.

Au 31 mars 2020, la SOVC estime que les pertes sur créance prévues au cours de la durée de vie, en particulier sur les créances de la rétrofacturation, s'élèveront à 751 811 \$. Les pertes de crédit subies découlent d'opérations de clients du commerce électronique frauduleuses qui se produisent après l'expédition des produits. Voir les notes 4 et 12.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la SOVC n'ait pas la trésorerie nécessaire pour régler ses passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance.

La SOVC cherche à limiter le risque de liquidité en assurant une gestion et un suivi actif de ses réserves de trésorerie, afin de pouvoir disposer en tout temps de liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance et de parer aux imprévus. En outre, la SOVC a élaboré des politiques et des pratiques visant à maximiser le fonds de roulement.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie qui lui sont associés fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La SOVC est exposée à un risque de taux d'intérêt minimal sur dépôts bancaires, à un risque de taux d'intérêt minimal lié aux obligations résultant de contrats de location, car les taux sont déterminés à la date de début du contrat de location, et à un risque minimal sur le solde de son emprunt à l'OOF, car des taux d'intérêt amortissables sur 10 ans sont appliqués (voir la note 11). Selon l'évaluation de la SOVC, les variations des taux d'intérêt n'auraient pas d'incidence importante sur le résultat net.

18. Gestion du capital

La SOVC est une personne morale sans capital-actions. Son capital se compose d'emprunts et de déficit accumulé.

Les objectifs de la SOVC en matière de gestion du capital consistent à préserver son capital et à s'assurer des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières futures, notamment au remboursement des emprunts contractés auprès de l'OOF. L'atteinte de ces objectifs permet à la SOVC de financer sa croissance future.

Le conseil d'administration est chargé de la supervision de la direction, y compris des politiques liées à la gestion du risque financier. Il incombe à la direction de la SOVC d'exercer une surveillance sur le capital et de veiller à atténuer les risques financiers en réponse à l'évolution de la conjoncture économique.

19. Parties liées

Les parties liées de la SOVC comprennent la Province et les ministères, les organismes, les sociétés de la Couronne et les membres clés de la direction de la SOVC, les membres proches de leurs familles ou les entités que ces personnes contrôlent individuellement ou collectivement.

Les opérations conclues avec les parties liées sont évaluées au montant de la contrepartie dont les parties liées ont convenu et sont les suivantes.

a) Office ontarien de financement

Le 14 février 2018, la SOVC a conclu une convention d'emprunt avec l'OOF et le ministre des Finances pour financer son démarrage, y compris les services partagés fournis par la LCBO. Le montant de l'emprunt au 31 mars 2020 est de 81 946 308 \$ (65 048 857 \$ en 2019) et comprend des intérêts courus de 558 894 \$ au titre de la deuxième installation (voir la note 10).

b) Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)

Pour soutenir la mise sur pied de la SOVC et de ses activités, la LCBO lui a fourni des services partagés, des biens et d'autres actifs au prix coûtant.

Les coûts facturés à la SOVC par la LCBO s'établissaient comme suit :

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2020	Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
Services partagés :		
Services administratifs partagés	6 526 158	23 940 802
Immobilisations corporelles	(185 912)	3 170 448
Licences de logiciels et assistance logiciels payées d'avance	-	97 241
Remboursement des dépenses de la SOVC	5 966	609 645
	6 346 212	27 818 136

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, la LCBO se trouve en position de débiteur auprès de la SOVC pour un montant de 4 263 \$ (3 447 503 \$ en 2019) inclus dans les créances clients et autres débiteurs pour les transactions avec la LCBO, en raison d'un crédit net pour le produit de la vente de véhicules.

La LCBO a conclu un contrat de location avec un fournisseur de services d'entreposage pour le compte de la SOVC. Ce fournisseur loue un entrepôt auprès d'une tierce partie. Le 1^{er} juillet 2019, la convention de services d'entreposage avec le fournisseur de services a été transférée de la LCBO à la SOVC. Avant cette date, toutes les charges liées à l'entreposage et à la logistique étaient payées par la LCBO et incluses dans les charges liées aux services partagés. Tous les coûts d'entreposage et de services depuis l'attribution du contrat ont été payés par la SOVC.

c) Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la SOVC sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler ses activités. Il s'agit des administrateurs, du président-directeur général et des cadres supérieurs de la SOVC. Les administrateurs reçoivent des jetons de présence pour les réunions régulières du Conseil d'administration et pour les séances du Comité des finances et de la gouvernance et du Comité des ressources humaines et de rémunération.

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice clos le 31 mars 2020 a été de 2 010 083 \$ (316 511 \$ en 2019), constituée de salaires et d'avantages, de jetons de présence des administrateurs et d'autres avantages à court terme d'employés.

20. Passifs éventuels

La SOVC est impliquée dans diverses actions en justice découlant du cours normal des affaires. Compte tenu de la difficulté inhérente de prédire le résultat sur ces questions, la SOVC ne peut pas dire quelle en sera l'issue. Toutefois, d'après l'évaluation juridique et les renseignements actuellement disponibles, la SOVC ne croit pas que les passifs, le cas échéant, découlant d'un litige en instance auront un effet important sur les états financiers. Les règlements, le cas échéant, concernant ces passifs éventuels seront comptabilisés dans la période au cours de laquelle le règlement a lieu.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

21. Événements postérieurs

Contrat de location du centre de distribution

Le 9 juin 2020, la SOVC a signé un contrat de location pour un nouveau centre de distribution. Ce dernier est d'une durée de 10 ans. Pendant la durée du contrat de location, les engagements minimaux de loyer sont de 20 158 131 \$.

22. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours.

